

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2021

Le conseil municipal de la commune de CHOUVIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion. La séance a été publique.

Date d'envoi de la convocation le 13/05/21

Présents : ANGERVILLE Andy, BEYSSADE Jacques, BUVAT Jean-Marc, CERRAJERO Evelyne, DUBREUIL Valérie, MONTIER Martine, PARIS Michelle, et ROUMY Bernard

Absents excusés : CALLENS Dominique, LONGET Gilles, MOITY Frédéric

Procurations : D CALLENS à Andy ANGERVILLE et F MOITY à Michelle PARIS

Secrétaire de séance : Evelyne CERRAJERO

PV du 29 avril 2021 : Pour : 9 Abstention: CALLENS D. (par procuration)

### **Délibération : Contrat d'accroissement temporaire d'activité pour l'adjoint administratif principal 2ème classe - secrétaire de mairie :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de l'Allier nous a demandé de faire un 1<sup>er</sup> contrat d'accroissement temporaire d'activité pour l'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe : Carine DESMAISON, remplaçante, en attendant la fin du délai de 6 semaines pour la publication de la vacance du poste.

Considérant que Mme Carine DESMAISON remplit les conditions requises par l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée, et notamment l'aptitude physique pour l'exercice de cette fonction,

Le Conseil décide :

D'autoriser Madame le Maire à embaucher Mme DESMAISON Carine en Contrat d'accroissement temporaire d'activité 2021, à compter du 01 mai 2021 jusqu'au 31 mai 2021, la durée de travail hebdomadaire est de 28h, la rémunération se fait sur la base de la grille indiciaire territoriale : adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à l'indice brut 362

De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **Délibération : Embauche en CDD d'un adjoint administratif principal 2ème classe - secrétaire de mairie:**

Madame le Maire informe que le poste de Secrétaire de Mairie étant vacant au 01/06/21 suite à la fin du délai de 6 semaines pour la publication de la vacance du poste et à la mise en retraite pour invalidité de l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe Hélène COMBE, sa remplaçante depuis le 05/10/15; Carine DESMAISON, peut être embauchée par la commune de Chouvigny.

Considérant que Mme Carine DESMAISON remplit les conditions requises par l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée, et notamment l'aptitude physique pour l'exercice de cette fonction,

Le Conseil décide :

D'autoriser Madame le Maire à embaucher Mme DESMAISON Carine en CDD jusqu'au 05 octobre 2021, à compter du 01 juin 2021. Au 05/10/21 il est prévu d'embaucher cet agent en CDI du fait qu'elle aura travaillé 6 ans pour la commune de Chouvigny, la durée de travail hebdomadaire est de 28h et la rémunération se fait sur la base de grille indiciaire territoriale : adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à l'indice brut 362,

De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 :**

Madame le Maire donne lecture des conditions d'aménagement des bureaux de vote prévues pour ces élections.

Deux éléments essentiels doivent être pris en compte : le fait que deux élections ont lieu en même temps dans la salle polyvalente appelée pour l'occasion bureau de vote et que, malgré le déconfinement, la crise sanitaire nous impose toujours d'appliquer des mesures sanitaires pour éviter tout contact à risque.

Elle propose un plan d'organisation de la salle en deux parties : une pour l'élection départementale et l'autre pour l'élection régionale. Des ajustements sont proposés par les conseillers.

Les tableaux des membres de ces deux bureaux seront finalisés après connaissance des heures de disponibilité de l'ensemble des bénévoles.

**Fin du Conseil :21h24**